



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.4/49/L.14  
23 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)  
Point 77 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR  
LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Canada,  
Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande,  
France, Grèce, Indonésie, Irlande, Italie, Luxembourg,  
Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Turquie :  
projet de résolution

Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office  
de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2656 (XXV) du 7 décembre 1970, 2728 (XXV) du 15 décembre 1970, 2791 (XXVI) du 6 décembre 1971, 48/40 B du 10 décembre 1993 et les résolutions antérieures sur la question,

Rappelant également sa décision 36/462 du 16 mars 1982, par laquelle elle a pris acte du rapport spécial du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient<sup>1</sup>,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> A/36/866 et Corr.1; voir aussi A/37/591.

<sup>2</sup> A/49/570.

Tenant compte du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994<sup>3</sup>,

Profondément préoccupée par la situation financière critique de l'Office, qui a affecté et continue d'affecter sa capacité de fournir les services nécessaires aux réfugiés palestiniens, s'agissant notamment des programmes d'urgence,

Soulignant qu'il faut continuer de déployer des efforts extraordinaires pour maintenir, au moins à leur niveau minimal actuel, les activités de l'Office et lui permettre d'effectuer les travaux de construction essentiels,

1. Félicite le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient des efforts qu'il fait pour contribuer à assurer la sécurité financière de l'Office;

2. Prend acte en l'approuvant du rapport du Groupe de travail;

3. Prie le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, pour assurer le financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an;

4. Prie le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

-----

---

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 13 (A/49/13).